

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20210127/1

SEANCE DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 20 janvier 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Pérary la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. PRALY Hervé, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : M. PAILLET Jean-Noël

Membres en exercice : 13 - présents : 12.

MM. PROULT et PRALY ont été nommés Secrétaires de séance.

Le compte rendu de la séance du 09 décembre 2020 est approuvé.

D1 : CONVENTION CAF (laep) :

M. le Maire fait une présentation de la Convention tripartite avec la CAF et toutes les Communes de la CCBL qui ont une école, pour 4 ans (du 01/01/2020 au 31/12/2023). L'objectif est d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires.

Elle permet d'obtenir des aides financières, notamment dans le cadre de l'accueil enfants – parents.

Pour la Commune de Saint Pérary, cela concerne « Les Clapotins » organisés par le CLAP.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Convention CTG passée avec la CAF, et autorise le Maire à signer cette Convention et tout avenant s'y rapportant.

D2 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021. M. le Maire rappelle que les associations percevront leur subvention dès réception d'un courrier de demande en Mairie.

M. PROULT ne prend pas part au vote des subventions du fait qu'il est président de l'association Liberty-GI.

| ASSOCIATIONS | ANNÉE 2020 (pour rappel) | ANNÉE 2021 |
|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| | Montant accordé | Montant accordé |
| Comité des Fêtes | 500 € | 100€ |
| Liberty GY | 200 € | 50€ |
| Le Souvenir Français | 100 € | 50 € |
| CAUE du Loiret | 115.05 € | 115.05€ |
| Racines du Pays Loire Beauce | 50 € | 50€ |

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| Collège de Patay Foyer Socio-Educatif | 50 € | 50€ |
| Club de l'Amitié | 200€ | 100€ |
| CAN Donovan CER | 50 € | 50€ |
| Familles Rurales | 2200 € | 1000€ |
| Amis de l'Orgue | 200 € | |
| Maison de la Beauce | 110 € | 50€ |
| Football Club OSPFC | 1000€ | 1000€ |
| Associations des secrétaires de Mairie | 50 € | 50€ |
| TOTAL | 4825.05€ | 2715.05€ |

Accord du Conseil à l'unanimité, moins une abstention.

D3 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs comme suit :

- De 8h00 à 13h00 (5h): 95€ (70€ pour la location par un habitant de la commune)* ;
- De 15h00 à 20h00 (5h): 95€ (70€ pour la location par un habitant de la commune)* ;
- De 8h00 à 20h00 (12h): 215€ (150€ pour la location par un habitant de la commune) ;
- De 8h00 à 3h00 (19h): 350€ (240€ pour la location par un habitant de la commune) ;
- De 8h00 à 20h00 (36h): 470€ (320€ pour la location par un habitant de la commune) ;
- Pour les animations lucratives des associations locales :

Loto, vide-greniers, marché : 50€

Chaloupée ou diner-dansant : 100€

* : les réservations pour les locations de 5h ne sont enregistrées que dans les trois derniers mois précédant leur date pour ne pas empêcher une location plus longue.

- du 1^{er} Octobre au 31 Mars, un forfait de 20€ sera dû pour frais de chauffage (étendu aux associations locales lorsqu'elles organisent des manifestations lucratives) ;
- de demander une caution d'un montant de 500 €.
- tarif pour la petite salle, uniquement pour les habitants de la Commune :
de 8 h 00 à 3 h 00 : 150 € pour la location.

Accord du Conseil à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil qu'une habitante de la Commune va donner des cours d'anglais, enfants et adultes, à partir du 1^e avril 2021, dans la salle des associations.

D4 : TARIFS CAVEAUX : NOUVELLE RANGEE

Une nouvelle rangée de caveaux de deux places, avec vide sanitaire, a été mise en place dans le cimetière communal.

Après débat, et selon une analyse des coûts et frais engagés par la Commune, il est décidé de fixer le prix de vente de ces caveaux à 1600 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

D5 : TARIF DE L'EAU

M. le Maire rappelle les tarifs de l'eau actuellement en vigueur :

- 1,18 € du m³ pour les habitants de Saint-Pérvy
- 1,15 € du m³ pour les autres : communes et syndicats.

Après débat, il est décidé de ne pas appliquer d'augmentation.
Accord du Conseil à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil que la CCBL, dans le cadre de son étude patrimoniale, a posé des compteurs de sectorisation sur le réseau (dans le château d'eau), début décembre.

Les travaux prioritaires à effectuer sur le réseau seront le renouvellement de la canalisation vers Chesne. Des devis avaient été demandés, à actualiser, dans la perspective de travaux en 2022.

Par ailleurs, le relevé des compteurs d'eau devra être terminé fin mai, pour un envoi des factures courant juin.

I1 : AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

- Les travaux du cimetière ont repris. Il manque toujours le monument du jardin du souvenir.
- La plaque pour la maison Delié a été commandée : dimensions 40x30, en plexi, lettres noires.
- Jeux du carré : le devis été signé. Coût subventionné à hauteur de 80 %.
- Les barrières, potelets et signalisations : devis signé, subventionné à 80 % également.
- Vente du 34 route d'Orléans : compromis en cours au prix de 79 000 €, en attente du retour des diagnostics.
- Vente du dernier lot du lotissement : en attente du rapport de carottage.
- Aménagement de la Mairie : électricité en cours de finition, lancement des travaux au 1^e étage en cours (transformation de la salle de bain en WC).
- Travaux au 36 rue d'Orléans : en cours.
Démolitions finalisées : remerciements aux participants
Devis menuiserie, isolation et devis vélux signés ; devis plomberie et électricité en attente.

AFFAIRES DIVERSES :

- Règlement du cimetière : rédaction en cours. Il sera communiqué aux membres du conseil pour améliorations éventuelles et validation.
A voter au prochain conseil municipal.
- Décorations de Noël : 8 nouvelles décorations à prévoir pour les hameaux, et un sapin LED.
Devis à 2100 €, voir subvention éventuelle.
- Croix déplacée route de Patay : relance faite par M. le Maire, constat à faire pour l'assurance.
- Deux voitures ont été observées en stationnement de plus de 8 jours. La Gendarmerie est intervenue, les véhicules ont été enlevés par les propriétaires.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

- Dossiers d'urbanisme en cours : 3 dossiers de DP pour isolation extérieure, et 1 DP pour piscine ;
- Panneau limitation 50 manquant à Coulemelle.
- Trous à boucher sur les routes communales.
- Prochaine réunion de conseil : le 10 mars
- Problème de stationnement gênant route d'Orléans : relancer les personnes concernées, quant à leur manque de civilité.

Fin de séance : 20h36

Les Secrétaires de séance : M. Romain PROULT et M. Hervé PRALY